



Bruxelles, le 13 juillet 2020
(OR. en)

9401/20

ONU 32	SUSTDEV 89
CONUN 126	ENV 402
COHOM 53	CLIMA 140
CFSP/PESC 573	COHAFA 39
COPS 223	MIGR 67
CSDP/PSDC 344	CODUN 41
CONOP 51	SAN 234
COTER 66	CYBER 121
DEVGEN 95	

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	9314/20
Objet:	Priorités de l'UE aux Nations unies et à la 75 ^e Assemblée générale des Nations unies (septembre 2020 - septembre 2021) - Conclusions du Conseil (13 juillet 2020)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies et à la 75^e Assemblée générale des Nations unies (septembre 2020 - septembre 2021), dont le texte a été adopté par le Conseil lors de sa 3565^e session tenue le 13 juillet 2020.

Conclusions du Conseil sur les priorités de l'UE aux Nations unies et à la 75^e Assemblée générale des Nations unies (septembre 2020 - septembre 2021)¹

Défendre le multilatéralisme et une organisation des Nations unies solide et efficace qui s'acquitte de sa mission au service de tous

1. Le monde interconnecté d'aujourd'hui et les défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés montrent que la coopération multilatérale est plus nécessaire que jamais. La pandémie de COVID-19 fait clairement apparaître que les défis mondiaux appellent une action collective. La COVID-19 met à l'épreuve notre humanité et nos valeurs, mais aussi le système multilatéral lui-même. L'ordre international fondé sur des règles, s'articulant autour des Nations unies, doit être maintenu et renforcé si nous voulons faire face efficacement aux défis mondiaux. L'heure est à la solidarité et à la coopération internationales.
2. Dans cette entreprise commune, l'UE et ses États membres sont aux avant-postes de la réponse mondiale apportée aux plus démunis pour faire face aux conséquences humanitaires, sanitaires, sociales et économiques de la crise. L'UE entend montrer l'exemple en faisant preuve de solidarité à l'égard de ses partenaires dans le monde. Afin de tirer le plus grand parti possible de notre influence collective, nous avons besoin d'une approche multilatérale efficace. C'est la raison pour laquelle nous continuerons à nous rallier aux efforts déployés par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies pour coordonner une riposte à l'échelle des Nations unies, en étroite coopération avec d'autres acteurs. Les mesures prises au niveau national sont également importantes. L'UE demeurera un partenaire solide et crédible pour tous ceux qui souhaitent défendre le multilatéralisme, conformément aux conclusions du Conseil sur l'action de l'UE en vue de renforcer le multilatéralisme fondé sur des règles.

¹ Dans l'ensemble du présent document, l'utilisation de l'expression "UE" ne préjuge pas de la question de savoir si la compétence est celle de l'UE, de l'UE et de ses États membres ou exclusivement de ses États membres.

3. La crise actuelle a démontré à quel point les institutions multilatérales sont indispensables à la santé, la prospérité et la sécurité mondiales. Nous devons, ensemble, tirer les enseignements de cette crise pour rendre le monde plus résilient à l'avenir. À l'appui de l'appel du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies à "mieux se rétablir", nous devons travailler ensemble pour poser les jalons d'une relance qui permette de mettre en place des sociétés durables, égalitaires et inclusives, conformément aux objectifs de développement durable et à l'accord de Paris sur le changement climatique. Reconstruire en mieux et de manière plus verte est le meilleur moyen d'aller de l'avant. Pour y parvenir, il sera essentiel d'accroître la cohérence entre les différents piliers des travaux des Nations unies et de renforcer le lien entre l'aide humanitaire, le développement et la paix. La période actuelle est également cruciale pour mettre davantage l'accent sur nos priorités communes: des droits de l'homme à la prévention des conflits, du climat et du développement durable au numérique. Il sera tout aussi important de continuer à préserver l'espace humanitaire et à veiller au respect du droit international humanitaire et des principes humanitaires.
4. Cette année, nous célébrons le 75^e anniversaire des Nations unies. C'est le moment d'innover et de renforcer le système multilatéral pour "l'avenir que nous voulons, les Nations unies dont nous avons besoin", sur la base de la confiance, des valeurs partagées et des intérêts communs. Aujourd'hui, nous avons besoin d'une organisation des Nations unies qui fasse la preuve de sa valeur ajoutée, s'acquitte de sa mission au service de tous et soit adaptée à sa finalité. C'est pourquoi nous continuerons d'être au premier rang de ceux qui prônent une organisation des Nations unies plus efficace, plus efficiente et bénéficiant d'un financement durable, appuyant ainsi sans réserve le programme de réforme du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies. Ensemble, l'UE et ses États membres représentent le principal contributeur financier de l'Organisation des Nations unies. L'UE continuera à mettre à profit son pouvoir de mobilisation en faveur d'un multilatéralisme effectif, en associant des acteurs mondiaux à la recherche de solutions communes à l'échelle mondiale. Nous continuerons à promouvoir la revitalisation de l'Assemblée générale et à soutenir les efforts visant à renforcer les synergies et la cohérence entre les points figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires. Nous soutiendrons les réformes nécessaires des organes et organismes du système des Nations unies, y compris la réforme globale du Conseil de sécurité des Nations unies, afin de les rendre plus efficaces, plus transparents, plus démocratiques, plus représentatifs et plus responsables.

Promouvoir les droits de l'homme et l'égalité entre les femmes et les hommes

5. À l'heure où les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit sont de plus en plus remis en cause, l'UE continuera à être un acteur mondial de premier plan dans la promotion et la protection de tous les droits de l'homme dans le monde entier. Grâce au dialogue et à la coopération, nous mettrons en avant le respect de la dignité humaine, de la liberté, de la démocratie, de l'égalité et de l'état de droit, qui sont autant de conditions préalables à la mise en place de sociétés démocratiques, inclusives et résilientes. Nous mettrons tout en œuvre pour placer les droits de l'homme au centre de l'ordre du jour des Nations unies et réaffirmer l'universalité, l'indivisibilité, l'interdépendance et l'indissociabilité de tous les droits de l'homme. Nous continuerons à promouvoir un discours positif sur les droits de l'homme, y compris dans le cadre de l'initiative "Good Human Rights Stories". L'UE s'opposera à l'érosion et à l'instrumentalisation des droits de l'homme. Nous continuerons à dénoncer les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits où qu'elles se produisent, nous plaiderons en faveur d'un accès sans restriction aux mécanismes internationaux des droits de l'homme, nous renforcerons mécanismes en matière d'obligation de rendre des comptes et de justice internationale, et nous intensifierons la lutte contre l'impunité. L'UE continue d'apporter un soutien indéfectible à la Cour pénale internationale.
6. La pandémie de COVID-19 constitue une grave menace pour les droits de l'homme, notamment parce qu'elle a une incidence exacerbée sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes en situation de vulnérabilité. Ce n'est qu'en adoptant une approche fondée sur les droits de l'homme que nous pourrions garantir une riposte efficace et faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. À l'heure où les droits de l'homme continuent d'être bafoués et où l'espace dévolu à la société civile est fortement limité dans de nombreuses régions du monde, l'UE soutient fermement l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, ainsi que le rôle moteur qu'il a joué pour placer les droits de l'homme au cœur de la riposte face à la COVID-19, et elle est déterminée à contribuer à faire en sorte que cet appel soit traduit dans les faits. Nous devons intensifier les efforts déployés pour assurer une participation effective de la société civile et de la jeunesse aux Nations unies et au-delà, utiliser les technologies numériques afin de promouvoir et protéger les droits de l'homme tout en atténuant les risques potentiels, et lutter contre les effets négatifs du changement climatique sur les droits de l'homme. Le rôle des acteurs de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme est plus important que jamais pour se relever plus rapidement après la crise du COVID-19 et mieux s'en remettre.

7. Nous devrions redoubler d'efforts pour que les droits de l'homme soient intégrés dans toutes les politiques. L'UE utilisera l'ensemble des instruments à sa disposition pour honorer ses engagements à l'égard des droits de l'homme, notamment dans le cadre du Conseil des droits de l'homme des Nations unies, de l'Assemblée générale des Nations unies, du Conseil de sécurité des Nations unies et de toute autre enceinte pertinente, dans le respect du traité UE et de la charte des Nations unies. L'UE continuera à soutenir un Conseil des droits de l'homme fort et efficace, tout en préservant ce qu'il a réalisé et en tenant compte du caractère unique de son rôle et de sa valeur ajoutée dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans le monde. Le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, les procédures spéciales et les organes conventionnels sont des composantes essentielles du système des droits de l'homme des Nations unies. L'UE continuera de soutenir leur indépendance et de plaider en faveur de la nécessité de doter de ressources suffisantes les activités des Nations unies relatives aux droits de l'homme. Nous continuerons à participer activement à l'examen du système des organes conventionnels en vue de renforcer son efficacité et son efficacité et de préserver l'indépendance et l'intégrité de ces organes.

8. L'année 2020, qui marque le 25^e anniversaire de la Déclaration et du programme d'action de Beijing, était censée ouvrir de nouvelles possibilités en matière d'égalité entre les hommes et les femmes et d'autonomisation de toutes les femmes et les filles. Au lieu de cela, la propagation de la pandémie de COVID-19 a entraîné le report de la série de réunions de haut niveau visant à relancer les engagements existants en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et du plein exercice de l'ensemble des droits fondamentaux par toutes les femmes et les filles. À présent, nous devons en particulier renforcer les actions ciblées et l'intégration de ces questions dans toutes les politiques afin de parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes. L'UE soutient sans réserve l'appel lancé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies en faveur de la "paix dans les foyers du monde entier" ainsi que de toutes les initiatives répondant aux besoins particuliers des hommes et des femmes qui visent à lutter contre l'incidence de la COVID-19 sur les femmes et les filles. L'initiative Spotlight de l'UE et des Nations unies, qui met l'accent sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, est au centre de ces efforts. L'égalité entre les hommes et les femmes, l'autonomisation de toutes les femmes et les filles et le plein exercice de l'ensemble de leurs droits fondamentaux seront essentiels pour reconstruire des sociétés plus égalitaires, plus inclusives et plus résilientes pour tous. L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits humains ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues des conférences d'examen qui ont suivi, et, à cet égard, elle demeure attachée au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans cette optique, l'UE réaffirme être déterminée à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé sexuelle et génésique et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. Elle souligne en outre qu'il est nécessaire de garantir l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables concernant la santé sexuelle et génésique, y compris une éducation sexuelle complète, et aux services de soins de santé.

Promouvoir la paix et la sécurité

9. Dans un monde où les tensions géopolitiques vont croissant, l'UE continuera à intensifier ses efforts pour promouvoir la paix et la sécurité et renforcer sa capacité à agir de concert avec d'autres partenaires. La pandémie de COVID-19 a mis en exergue la nécessité d'améliorer la résilience des États et des régions partout dans le monde et de s'attaquer aux situations de fragilité. Dans le même temps, elle a ouvert des possibilités de résoudre les conflits et de consolider la paix. L'UE soutient fermement l'appel à un cessez-le-feu mondial lancé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies et réaffirme la nécessité de faire progresser les solutions politiques aux conflits complexes et prolongés d'aujourd'hui, non seulement pendant la pandémie mais aussi dans son prolongement, ainsi que d'assurer un accès sans entrave à l'aide humanitaire fondée sur des principes. Nous continuerons à demander à toutes les parties aux conflits de se conformer pleinement au droit international humanitaire. L'UE pèsera de tout son poids diplomatique pour soutenir ces efforts, y compris au moyen de son cadre général pour la médiation. Le dialogue entre l'UE et les Nations unies sur la prévention des conflits continuera à jouer un rôle déterminant à cet égard.
10. L'examen 2020 de l'architecture de consolidation de la paix des Nations unies est essentiel pour atteindre ces objectifs et pour renforcer encore le pilier "paix et sécurité" des Nations unies en améliorant la cohérence de la consolidation de la paix et en soutenant les efforts de paix sur le terrain. L'UE continuera à soutenir ce processus, en veillant tout particulièrement à assurer un financement suffisant, prévisible et durable et à renforcer les partenariats à cette fin, en aidant la Commission de consolidation de la paix des Nations unies à s'acquitter de son rôle consultatif auprès du Conseil de sécurité des Nations unies et en renforçant les liens stratégiques entre ces deux structures. Des efforts continus seront nécessaires pour renforcer la coopération sur le terrain par une analyse et une planification conjointes, pour établir une articulation plus étroite entre alerte rapide et action rapide et pour promouvoir la justice transitionnelle et la réconciliation. L'UE se félicite que l'accent soit davantage mis, dans l'ensemble du système des Nations unies, sur les conséquences du changement climatique en termes de sécurité, ce qui permettra de mieux évaluer et traiter les risques en matière de sécurité liés au climat. Dans le contexte du quinzième anniversaire de l'adoption du concept de responsabilité de protéger (R2P), l'UE continuera de faciliter le dialogue sur ce concept et la mobilisation en la matière au sein des enceintes compétentes des Nations unies.

11. Les opérations de maintien de la paix des Nations unies restent l'un des instruments les plus importants pour faire progresser la paix et la sécurité dans le monde. L'UE et ses États membres ont rejoint l'initiative Action pour le maintien de la paix (A4P), lancée par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, et ont réaffirmé leur volonté politique de soutenir les opérations de maintien de la paix pour qu'elles soient adaptées aux besoins, par exemple en favorisant de nouvelles approches visant à améliorer le processus de génération de forces, l'état de fonctionnement de l'équipement et la durabilité. Notre priorité absolue est d'améliorer l'impact concret et mesurable sur le terrain. L'UE demeure fermement résolue à renforcer le partenariat stratégique entre les Nations unies et l'UE concernant les opérations de paix et la gestion de crise et à renforcer la coopération opérationnelle avec les Nations unies sur le terrain et, à cet égard, elle attend avec intérêt la signature du cadre Nations unies-UE pour la fourniture d'un soutien mutuel dans le contexte de leurs missions et opérations respectives. Il demeurera tout aussi important d'intensifier la coordination avec d'autres organisations régionales et internationales ainsi qu'avec les institutions financières internationales. L'Union africaine (UA) est un partenaire essentiel et nous continuerons à soutenir les initiatives sous conduite africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité ainsi qu'à approfondir la coopération trilatérale entre l'UA, l'UE et les Nations unies. Le partenariat trilatéral entre les Nations unies, l'UE et la Banque mondiale est au cœur de progrès durables en matière de paix et de sécurité. Afin d'assurer une participation pleine et effective des femmes aux processus politiques et processus de paix, l'UE continuera à promouvoir la mise en œuvre du programme concernant les femmes, la paix et la sécurité. Cette année marque le 20^e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité, qui devrait être l'occasion d'un engagement renouvelé et renforcé en faveur du programme. Nous continuerons à promouvoir l'inclusion des jeunes dans la consolidation et le maintien de la paix dans le cadre de notre soutien permanent au programme concernant la jeunesse, la paix et la sécurité. La protection des civils, en particulier des femmes et des enfants, des personnes handicapées et du personnel humanitaire et médical dans les situations de conflit et d'après-conflit reste importante.

12. La prévention de la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent et au terrorisme demeure hautement prioritaire pour l'UE. L'UE est déterminée à renforcer les efforts déployés par les Nations unies pour faire face à la menace mondiale que représente le terrorisme, dans le plein respect du droit international, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international relatif aux réfugiés, conformément à la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies. Dans la période de l'après-COVID, une approche et une prévention fondées sur les droits de l'homme sont essentielles pour éviter d'alimenter la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent et au terrorisme. Des efforts supplémentaires, y compris au moyen de dérogations à titre humanitaire, sont nécessaires pour faire en sorte que les sanctions et les mesures de lutte contre le terrorisme ne fassent pas obstacle à l'acheminement d'une aide humanitaire fondée sur des principes.
13. Dans un contexte marqué par l'essor de la criminalité internationale, le quatorzième congrès des Nations unies pour la prévention du crime et la justice pénale contribuera à renforcer la coopération internationale, la prévention de la criminalité et la justice pénale, dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. L'UE rappelle l'importance que revêt la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la lutte contre la corruption, qui se tiendra en 2021, pour prévenir et combattre la corruption, et elle continuera de promouvoir la mise en œuvre intégrale et effective de la convention des Nations unies contre la corruption.
14. L'UE continuera de s'intéresser au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le contexte de la sécurité internationale, notamment en participant aux processus pertinents des Nations unies. Nous continuerons à travailler avec nos partenaires afin de prévenir les conflits et de promouvoir la stabilité dans le cyberspace au moyen du cadre normatif pour un comportement responsable des États, de la mise en œuvre de mesures visant à instaurer la confiance et d'un soutien au renforcement des cybercapacités. L'UE encouragera la pleine application du droit international en vigueur, y compris le droit international relatif aux droits de l'homme et le droit international humanitaire, dans le cyberspace. Elle souligne le soutien constant qu'elle apporte à la convention de Budapest sur la cybercriminalité en tant que cadre juridique multilatéral global pour le développement de la législation nationale et de la coopération internationale en matière de lutte contre la cybercriminalité.

15. À l'heure où l'architecture internationale en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements est soumise à de fortes pressions et est de plus en plus remise en cause par les tensions géopolitiques, l'UE redoublera d'efforts pour la préserver et la renforcer et pour promouvoir la pleine mise en œuvre des instruments internationaux de désarmement et de maîtrise des armements, tout en veillant à ce que ces instruments restent adaptés aux besoins, à la lumière des nouvelles évolutions technologiques. L'UE continuera d'œuvrer à la réussite de la dixième conférence d'examen du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), afin de défendre et renforcer le TNP en tant qu'instrument multilatéral essentiel en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité internationales, et de promouvoir son universalisation et sa mise en œuvre renforcée. Le soutien aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) se poursuivra, afin de veiller au respect de la norme mondiale contre l'utilisation d'armes chimiques et de faire en sorte que les personnes responsables d'une telle utilisation aient à en répondre. Une attention particulière sera prêtée à la promotion d'un comportement responsable et à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi qu'au soutien des efforts visant à faire en sorte que la Conférence du désarmement s'acquitte de son mandat en sa qualité de seule enceinte de négociation multilatérale sur les questions de désarmement.
16. Les préparatifs vont commencer en vue des conférences d'examen de la Convention sur les armes biologiques out à toxines (CABT) et de la Convention sur l'emploi de certaines armes conventionnelles (CCAC) qui se tiendront en 2021. L'entrée en vigueur et l'universalisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), ainsi que l'adhésion universelle et la mise en œuvre effective du traité sur le commerce des armes (TCA), de la convention sur l'interdiction des mines antipersonnel et du code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques (HCoC) restent des priorités absolues. Nous continuerons à soutenir le programme de désarmement du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, notamment en entamant immédiatement des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Construire une mondialisation équitable

17. L'accélération de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable (ODD) au moyen de l'approche du développement fondée sur les droits est essentielle pour parvenir à une transformation radicale d'ici 2030, qui ne laisse personne de côté. Les ODD sous-tendent nos valeurs et notre avenir. Ils orientent l'action de l'UE dans tous les secteurs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La crise actuelle liée à la COVID-19 vient rappeler que la mise en œuvre intégrale du programme 2030 et de l'accord de Paris est essentielle pour que le monde soit plus à même de faire face à de futurs chocs systémiques. Dans le prolongement de la déclaration politique du sommet sur les ODD qui s'est tenu en 2019, nous devons maintenir un niveau élevé d'ambition et mettre à profit la décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable pour relancer la dynamique. Nous soutenons l'appel du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies en vue de la mise en place d'une mondialisation équitable et sommes prêts à jouer notre rôle en travaillant avec toutes les parties prenantes.
18. Nous devons intensifier les efforts déployés au niveau mondial pour assurer une couverture universelle en matière de santé et assurer l'accès à des systèmes et services de santé de qualité, abordables, inclusifs et résilients, ainsi qu'à l'eau potable et à des installations d'assainissement adéquates. Nous devons continuer à promouvoir la santé mondiale en tant que bien public pour tous en soutenant pleinement les efforts déployés par l'OMS en sa qualité d'organe de premier plan des Nations unies en matière de santé mondiale. Grâce à l'initiative "Réponse mondiale au coronavirus" parrainée par l'UE, nous continuerons à soutenir les efforts déployés au niveau mondial pour accélérer la recherche sur les traitements, le diagnostic et les vaccins, en veillant à ce qu'ils constituent un bien public mondial accessible équitablement à tous. Nous devrions également évaluer l'expérience acquise et les enseignements tirés de la réponse sanitaire internationale coordonnée par l'OMS lors de la pandémie de COVID-19 et formuler des recommandations en vue d'améliorer la prévention, la préparation et la réaction au niveau mondial en cas de pandémie. L'adoption par consensus de la résolution de l'Assemblée mondiale de la santé, à l'initiative de l'UE et de ses États membres, souligne l'importance que revêt une réponse collective à la pandémie due au coronavirus.

19. Nous devrions mettre à profit la phase de relance pour faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie et en atténuer les effets sur le bien-être humain, afin que nul ne soit laissé de côté. Nous devons ensemble redoubler d'efforts pour éradiquer la pauvreté et la faim, lutter contre le creusement des inégalités, parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes et promouvoir une croissance économique durable et inclusive. L'accroissement de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition parmi les plus vulnérables, due aux effets du COVID-19 sur les moyens de subsistance, les systèmes alimentaires et les chaînes d'approvisionnement, appelle des efforts visant à assurer l'accès à l'alimentation et à l'approvisionnement agricole. La reprise devrait aller de pair avec la justice sociale et le travail décent, et elle devrait s'accompagner d'investissements dans les systèmes de protection sociale. Nous avons besoin d'une reprise qui lie les investissements et l'allègement de la dette aux ODD. Pour faire face à la crise liée à la COVID-19 de manière durable, il faut également veiller au bon fonctionnement d'un système commercial mondial fondé sur des règles.
20. Nous continuerons à coopérer avec les partenaires pour traiter ensemble la question de la migration et des déplacements forcés, notamment en assurant le suivi des travaux du premier Forum mondial sur les réfugiés, du groupe de haut niveau sur les déplacements internes et d'autres enceintes pertinentes des Nations unies. Nous sommes déterminés à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour progresser sur la voie de la réalisation des ODD.
21. En tant que premier pourvoyeur mondial d'aide publique au développement, l'UE et ses États membres se sont fermement engagés à soutenir les pays partenaires, en particulier les pays qui en ont le plus besoin, dans la mise en œuvre du programme 2030, y compris le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. L'UE coopérera plus étroitement avec les Nations unies en ce qui concerne l'analyse conjointe et la répartition efficace des tâches pour ce qui a trait à la programmation au niveau des pays assurée par l'UE, dans le cadre de la phase de programmation de la coopération après 2020. Il importera, pour que les pays se remettent mieux de la crise actuelle, d'assurer sur le terrain une présence des Nations unies qui soit plus intégrée, plus cohérente, plus efficace et davantage axée sur les résultats, sous la conduite des coordonnateurs résidents compétents et conformément aux cadres de coopération pour le développement durable élaborés par les Nations unies. Dans cette entreprise, nous devons promouvoir plus encore les cadres de financement nationaux intégrés, favoriser la finance durable et développer des solutions innovantes afin de mobiliser des fonds suffisants pour faire progresser la mise en œuvre des ODD. Nous nous efforcerons de renforcer la visibilité, la transparence et l'efficacité de la coopération internationale au développement.

Accélérer la transition mondiale vers un avenir durable et neutre pour le climat

22. La crise de la COVID-19 a mis en exergue l'inadéquation de la riposte mondiale face aux situations d'urgence climatique et en matière de biodiversité. Elle a corroboré les données scientifiques démontrant que le niveau d'ambition au niveau mondial est insuffisant et qu'il nous faut agir avec détermination, maintenant. Les efforts de relance doivent être compatibles avec la stratégie de transition vers un faible taux d'émissions et ne devraient pas aggraver les urgences climatiques et environnementales existantes, qui sont interdépendantes. La nouvelle réalité de l'après-COVID-19 devrait également être synonyme d'une économie plus moderne, neutre pour le climat et circulaire, dans laquelle nous serons moins dépendants des ressources et qui stimulera notre résilience. Il sera plus important encore qu'auparavant d'investir dans une innovation durable et verte à grande échelle ainsi que dans les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et une énergie et des transports propres. La cinquième session de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement constitue une occasion importante de préparer le terrain et de fixer le cap de l'ambition en vue de promouvoir un programme de relance vert et la durabilité environnementale. La commémoration, en 2022, de la première conférence des Nations unies sur l'environnement humain contribuera à une dynamique positive.

23. L'UE, en tant qu'acteur mondial de premier plan, continuera à lutter contre le changement climatique et la perte de biodiversité en menant des politiques ambitieuses à l'intérieur de ses frontières et dans le monde. Le pacte vert pour l'Europe, tel qu'il a été proposé par la Commission européenne, constitue notre feuille de route pour un avenir durable, neutre pour le climat et efficace dans l'utilisation des ressources, dont l'objectif ambitieux est de parvenir à la neutralité climatique d'ici 2050. Nous tirerons parti de la dynamique créée par le sommet Action Climat des Nations unies et continuerons à soutenir le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies dans les efforts qu'il déploie pour renforcer l'action climatique à l'échelle mondiale. Une mise en œuvre rapide et intégrale de l'accord de Paris, conformément aux données scientifiques les plus récentes, en particulier les rapports du GIEC, est essentielle pour relever ce défi existentiel. L'UE intensifiera ses efforts en matière de diplomatie climatique, dans le cadre de la diplomatie du pacte vert, afin de susciter l'adhésion à une ambition mondiale accrue en vue d'une transition juste, à l'échelle internationale, vers l'économie verte, également dans la perspective de la prochaine conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 26). L'UE continuera à coopérer plus activement avec l'ensemble de ses partenaires afin de les aider à revoir et à mettre en œuvre leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), ainsi qu'à élaborer des stratégies à long terme ambitieuses en matière de développement à faible émission de gaz à effet de serre, tout en mobilisant des fonds en faveur de l'action climatique. Nous continuerons à soutenir la mise en œuvre du cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, afin de limiter les risques et l'exposition aux dangers liés au climat et de renforcer ainsi la résilience. Nous accélérerons la réorientation des flux financiers vers des investissements durables et alignés sur les objectifs en matière de climat, encouragerons une production et une utilisation des matières premières à l'échelle mondiale qui soient durables et responsables et œuvrerons à la mise en place d'une alliance pour une économie circulaire mondiale.

24. Le sommet des Nations unies sur la biodiversité doit donner l'impulsion politique nécessaire et ouvrir la voie à un cadre mondial ambitieux en matière de biodiversité pour l'après-2020, qui devrait être adopté en 2021 lors de la Conférence des Parties (CdP 15) à la convention des Nations unies sur la diversité biologique. L'UE joindra ses efforts à ceux de ses partenaires pour en faire un moment charnière permettant d'attirer l'attention du monde sur l'ampleur de la perte de biodiversité et ses incidences sur la sécurité alimentaire, la santé et l'économie ainsi que son interdépendance avec le changement climatique. À la lumière de la crise de la COVID-19, notre action doit s'inspirer du principe "Une seule santé", afin de préserver à la fois la santé humaine et la santé des écosystèmes. La déforestation, l'agro-industrie, le trafic d'espèces sauvages, la pollution, le changement climatique, la rareté de l'eau, l'inefficacité de l'assainissement et de la gestion des déchets et d'autres formes de dégradation de l'environnement accroissent le risque de futures pandémies et doivent être combattus. L'UE aura pour objectif la tenue, en 2021, d'une réunion ambitieuse de haut niveau des Nations unies sur l'eau, afin d'accélérer les progrès réalisés en matière de gestion durable de l'eau. La pandémie de COVID-19 risque également de compromettre les progrès accomplis, de mettre en lumière des défaillances dans nos systèmes alimentaires et d'accroître l'insécurité alimentaire et la malnutrition. L'UE appuiera des travaux préparatoires associant toutes les parties en vue de l'obtention de résultats tangibles lors du sommet sur les systèmes alimentaires que tiendra le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, afin d'intensifier l'action visant à poursuivre la transformation des systèmes alimentaires actuels pour les rendre plus sains, plus résilients et durables sur le plan environnemental.
25. Lors de la prochaine conférence des Nations unies sur les océans ainsi que dans d'autres enceintes pertinentes, nous continuerons à nous employer à renforcer la gouvernance internationale des océans et à veiller à ce que les océans et les mers soient sûrs, sécurisés et sains. Nous intensifierons nos efforts pour achever l'élaboration, dans le cadre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer, d'un traité sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine des zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. En tant qu'acteur mondial de premier plan en matière de gouvernance des données environnementales, l'UE jouera un rôle actif dans l'élaboration, d'ici 2025, d'une stratégie mondiale pour les données environnementales.

Conduire la transition vers un nouveau monde numérique

26. Les technologies numériques transforment chaque jour notre monde en apportant des avantages considérables, mais en entraînant également des risques et des coûts. L'UE soutiendra les efforts déployés par les Nations unies pour orienter les nouvelles technologies vers des changements positifs, conformément à la priorité de l'UE consistant à mettre en place une Europe adaptée à l'ère du numérique. Nous conduirons la transition vers un nouveau monde numérique offrant à chacun une véritable chance de tirer parti des avantages de la transformation numérique, conformément aux ODD et au droit international relatif aux droits de l'homme. Ce faisant, nous devons atténuer les risques éventuels en adoptant une approche de la transformation numérique fondée sur les droits de l'homme et centrée sur l'humain.
27. L'UE relèvera les défis et saisira les possibilités que présente, d'une manière plus large, la transformation numérique grâce aux initiatives visant à étendre la connectivité numérique à l'échelle mondiale, à réduire les disparités numériques, à améliorer les compétences numériques, à contribuer à la capacité numérique mondiale, à faciliter l'entrepreneuriat numérique et à soutenir des normes transposant les valeurs de l'UE. L'UE partagera son expérience en matière de réglementation afin de devenir un acteur majeur et un partenaire fiables dans le domaine du numérique au sein du système multilatéral. Nous continuerons à mettre en place des partenariats stratégiques afin de façonner la stratégie numérique mondiale et, dans le cadre d'une approche associant de multiples acteurs, nous contribuerons à la réalisation des recommandations formulées par le groupe de haut niveau sur la coopération numérique créé par le secrétaire général de l'Organisation des Nations unies, en nous appuyant sur les contributions du Global Tech Panel de l'UE. Le lancement de la feuille de route pour la coopération numérique à l'initiative du secrétaire général de l'Organisation des Nations unies constitue une étape importante sur la voie de l'exploitation des possibilités offertes par les technologies numériques. L'UE suivra de près la mise en œuvre de cette feuille de route.
28. Nous continuerons à encourager une approche éthique et centrée sur l'humain assurant la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre du développement et de l'utilisation de l'intelligence artificielle, ainsi qu'à renforcer la convergence vers des cadres modernes de protection des données à caractère personnel. L'UE œuvrera avec l'ensemble des parties prenantes concernées afin d'assurer un internet ouvert, libre, sûr et stable, de protéger la vie privée, de lutter contre les discours de haine et les contenus à caractère terroriste en ligne, d'améliorer la sûreté et la sécurité en ligne et de contribuer à lutter contre la désinformation et les menaces hybrides, dans le plein respect du droit international relatif aux droits de l'homme.

29. En cette période difficile, le partenariat stratégique entre l'Union européenne et les Nations unies est plus important et plus fort que jamais. Alors que nous célébrons cette année le 75^e anniversaire de l'Organisation des Nations unies, l'UE continuera à soutenir cette organisation, enceinte indispensable pour apporter des solutions multilatérales à des défis mondiaux. Le monde de l'après-COVID-19 exigera de faire preuve de plus de solidarité et d'une coopération plus étroite. Tirant parti des synergies qui existent entre les programmes de l'UE et des Nations unies, l'UE demeurera l'un des principaux moteurs du multilatéralisme et continuera de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial, dans la perspective d'un monde plus sûr et meilleur pour tous.
-